

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 5327

présenté par

Mme Etienne, M. Boumertit, M. Coquerel, M. Léaument, M. Le Gall, M. Maudet, M. Rome et
M. Walter

ARTICLE 5

I. – À la fin de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« fixé à 17,7 milliards d'euros »

le mot :

« nul ».

II. – En conséquence, à la fin de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« demeurent fixées conformément au III de l'article 24 de la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022
de financement de la sécurité sociale pour 2023 »**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à réaffecter l'objectif d'amortissement de la dette sociale par la CADES au Fonds de solidarité vieillesse pour 2023.